

COMMUNAUTE URBAINE

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 130

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre, à dix-sept heures,

Les membres du Conseil de la Communauté Urbaine Le Havre Métropole, légalement convoqués le 10 décembre 2021, se sont réunis dans la salle Carré 400 du Carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

Etaient présents :

Edouard PHILIPPE ; Jean-Baptiste GASTINNE ; Clotilde EUDIER ; Alain FLEURET ; Jérôme DUBOST ; Christine MOREL ; Jean-Louis ROUSSELIN ; Florent SAINT-MARTIN ; Cyriaque LETHUILLIER ; Alban BRUNEAU ; Hubert DEJEAN DE LA BATIE ; Pascal LEPRETTRE ; Christian GRANCHER ; Jean-Louis MAURICE ; Yann ADREIT ; Jean-Michel ARGENTIN ; François AUBER ; André BAILLARD ; Frédéric BASILLE ; Dominique BELLENGER ; Gilles BELLIERE ; Monique BERTRAND ; Augustin BŒUF ; Jean-Pierre BONNEVILLE ; Fanny BOQUET ; Patrick BUCOURT ; Patrick BUSSON ; Gaëlle CAETANO ; Agnès CANAYER ; Thibaut CHAIX ; Corinne CHATEL ; Annie CHICOT ; Christine CORMERAIS ; André CORNOU ; Pascal CORNU ; Nadège COURCHE ; Isabelle CREVEL ; Stéphanie DE BAZELAIRE ; Laëticia DE SAINT NICOLAS (à partir de 18h00 examen du dossier n° 28) ; Régis DEBONS ; Françoise DEGENETAIS ; Fabienne DELAFOSSE ; Jacques DELLERIE ; Emmanuel DIARD ; Hady DIENG ; Christine DOMAIN ; Marie-Laure DRONE ; Véronique DUBOIS ; Patrick FONTAINE ; Jean-Luc FORT ; Solange GAMBART ; Laurent GILLE ; Antonin GIMARD ; Carol GONDOUIN ; Denis GREVERIE ; Marc GUERIN ; Anthony GUEROUT ; Jocelyne GUYOMAR ; Jean-Luc HEBERT ; Fanny HEUZE ; Jean-Luc HODIERNE ; Yves HUCHET ; Pascal LACHEVRE ; Laurent LANGELIER ; David LAURENT ; Anne-Virginie LE COURTOIS ; Jean-Pierre LEBOURG ; Aurélien LECACHEUR ; Jean-Paul LECOQ ; Jean-Pierre LEDUC ; Patrick LEFEBVRE ; Daniel LEMESLE ; Raphaël LESUEUR ; Fabienne MALANDAIN ; Gérald MANIABLE ; Jacques MARTIN ; Pierre MICHEL ; Christelle MSICA GUEROUT ; Nathalie NAIL ; Bineta NIANG ; Valérie PETIT ; Etienne PLANCHON ; Alain RENAUT ; Didier SANSON ; Nicolas SIMON ; Marc-Antoine TETREL ; Florence THIBAUDEAU-RAINOT ; Philippe TOUILIN ; Seydou TRAORE ; Virginie VANDAELE ; Sylvain VASSE ; Nacera VIEUBLE ; Anne-Marie VIGNAL, **Membres titulaires** ; Philippe DURECU ; Ludovic CARPENTIER ; Olivier LEMAIRE ; Bruno BOUTEILLER ; Agnès LENORMAND, **Membres suppléants**.

Etaient excusés et non représentés :

Laurence BESANCENOT, Malika CHERRIERE, Christian DUVAL, Annick GUIVARCH, Caroline LECLERC, Virginie LEMAITRE-LADOUCE, Bruno LOZANO, Emilie MASSET, Dominique PREVOST, Michel RATS, Danièle VASCHALDE, **Membres titulaires**.

Etaient absents :

Noureddine CHATI ; Wasil ECHCHENNA ; Hervé LEPILÉUR ; Sam SELMAN ; Pierre SIRONNEAU, **Membres titulaires**.

Etaient excusés et représentés :

Thérèse BARIL a donné pouvoir à Philippe DURECU ; Avelyne CHIROL a donné pouvoir à Ludovic CARPENTIER ; Marie-Catherine GRZELCZYK a donné pouvoir à Olivier LEMAIRE ; Valérie HUON-DEMARE a donné pouvoir à Bruno BOUTEILLER ; Martine VIALA a donné pouvoir à Agnès LENORMAND ; Pierre BOUYSSSET a donné pouvoir à Gérald MANIABLE ; Sylvie BUREL a donné pouvoir à Christine MOREL ; Olivier COMBE a donné pouvoir à Clotilde EUDIER ; Louisa COUPPEY a donné pouvoir à Bineta NIANG ; Pascal CRAMOISAN a donné pouvoir à Marie-Laure DRONE ; Brigitte DECHAMPS a donné pouvoir à Régis DEBONS ; Marie-Claire DOUMBIA a donné pouvoir à Alban BRUNEAU ; Fabienne DUBOSQ a donné pouvoir à Marc GUERIN ; Sophie HERVE a donné pouvoir à Nathalie NAIL ; Sandrine LEMOINE a donné pouvoir à Jean-Luc FORT ; Laurent LOGIOU a donné pouvoir à Jean-Paul LECOQ ; Denis MERVILLE a donné pouvoir à Didier SANSON ; Madjid NASSAH a donné pouvoir à Antonin GIMARD ; Ounou NIANG-FOUQUET a donné pouvoir à Fabienne DELAFOSSE ; Patrick TEISSERE a donné pouvoir à Jean-Baptiste GASTINNE ; Stéphanie MINEZ a donné pouvoir à Solange GAMBART.

Thibaut CHAIX a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20210464

VOIRIE - PERMISSIONS DE VOIRIE - TARIFS 2022 - PERMISSION - AUTORISATION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

VU le budget de l'exercice 2022 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article R141-21 ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs applicables de permissions de voirie provisoires et permanentes pour l'année 2022 sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

Son Bureau, réuni le 2 décembre 2021 consulté,

VU le rapport de Mme la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de fixer les tarifs ci-après :

CONDITIONS GENERALES LIEES AUX TRAVAUX

Frais généraux de contrôle applicables sur le coût des travaux définis aux paragraphes suivants :

* Majoration générale :

+20 % du montant des travaux pour la tranche comprise entre **0,15 € à 2 286,74 €**

+15 % du montant des travaux pour la tranche comprise entre **2 286,89 € à 7 622,45 €**

+10 % du montant des travaux pour la tranche au-delà de **7 622,45 €**

* Travaux effectués d'office pour le compte de tiers défaillants : +30 % de majoration

PERMISSIONS DE VOIRIE PROVISOIRES	Tarif 2021	Tarif 2022
A. ENTREES CHARRETIERES		
a) <u>Création d'entrée charretière légère (accès véhicules légers)</u>		
Prix forfaitaire (dépose, fourniture ou repose de bordures et revêtement de trottoir en béton bitumineux noir ou rouge*) :	698,00 €	698,00 €
* en cas de revêtement différent, l'ensemble de la prestation sera chiffré sur devis		
b) <u>Agrandissement d'entrée charretière légère (accès véhicules légers)</u>		
Prix forfaitaire au mètre linéaire (dépose, fourniture ou repose de bordures et revêtement de trottoir en béton bitumineux noir ou rouge*) :	150,00 €	150,00 €
* en cas de revêtement différent, l'ensemble de la prestation sera chiffré sur devis		
c) <u>Réalisation d'une entrée charretière lourde (accès camions poids lourds):</u>		
- soit par une entreprise de travaux publics, choisie et réglée par le demandeur, autorisée après état des lieux préalable effectué par le service Exploitation du domaine.		
- soit par le Service Exploitation - Voirie qui peut intervenir sur la base d'un devis accepté par le demandeur et calculé à partir des prix inclus aux marchés d'entretien de voirie.		
<u>Une exonération des frais</u> sera réservée uniquement pour leur propre domicile et à titre personnel aux personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte GIG/GIC et équipées d'un véhicule automobile spécialement adapté ainsi qu'aux titulaires de la carte COTOREP attestant d'un handicap au moins égal à 80%.		
-		

B. REFECTIONS DE TRANCHEES		
Le montant des travaux est fixé selon les barèmes suivants :		
a) Exécution de petites réparations de voirie inférieures à 10 m²		
Travaux de réfection dont la redevance forfaitaire est fixée par tranche et par matériau :		
<u>Revêtement béton bitumineux noir sur chaussée ou trottoir, surface :</u>		
inférieure ou égale à 2 m ²	100,80 €	100,80 €
supérieure à 2 m ² jusqu'à 5 m ²	252,00 €	252,00 €
supérieure à 5 m ² jusqu'à 10 m ²	504,00 €	504,00 €
<u>Revêtement béton bitumineux rouge sur chaussée ou trottoir, surface :</u>		
inférieure ou égale à 2 m ²	105,84 €	105,84 €
supérieure à 2 m ² jusqu'à 5 m ²	264,60 €	264,60 €
supérieure à 5 m ² jusqu'à 10 m ²	529,20 €	529,20 €
<u>Réfection pavage ou dallage (chaussée) - hors fourniture *- surface:</u>		
inférieure ou égale à 2 m ²	312,00 €	312,00 €
supérieure à 2 m ² jusqu'à 5 m ²	780,00 €	780,00 €
supérieure à 5 m ² jusqu'à 10 m ²	1 560,00 €	1 560,00 €
<u>Réfection pavage ou dallage (trottoir) - hors fourniture *- surface:</u>		
inférieure ou égale à 2 m ²	192,00 €	192,00 €
supérieure à 2 m ² jusqu'à 5 m ²	480,00 €	480,00 €
supérieure à 5 m ² jusqu'à 10 m ²	1 030,00 €	1 030,00 €
<u>Dallage asphalte complet (fondation béton+asphalte) noir ou rouge (trottoir) surface:</u>		
inférieure ou égale à 2 m ²	201,60 €	201,60 €
supérieure à 2 m ² jusqu'à 5 m ²	504,00 €	504,00 €
supérieure à 5 m ² jusqu'à 10 m ²	1 008,00 €	1 008,00 €
<u>Dallage asphalte complet (fondation béton+asphalte) noir ou rouge (chaussée) surface:</u>		
inférieure ou égale à 2 m ²	278,40 €	278,40 €
supérieure à 2 m ² jusqu'à 5 m ²	696,00 €	696,00 €
supérieure à 5 m ² jusqu'à 10 m ²	1 392,00 €	1 392,00 €
<u>Revêtement béton désactivé pour trafic piéton, surface :</u>		
inférieure ou égale à 2 m ²	96,00 €	96,00 €
supérieure à 2 m ² jusqu'à 5 m ²	240,00 €	240,00 €
supérieure à 5 m ² jusqu'à 10 m ²	480,00 €	480,00 €
<u>Revêtement béton brut surface :</u>		
inférieure ou égale à 2 m ²	138,00 €	138,00 €
supérieure à 2 m ² jusqu'à 5 m ²	345,00 €	345,00 €
supérieure à 5 m ² jusqu'à 10 m ²	690,00 €	690,00 €
b) Exécution de réfections de voirie supérieures à 10 m² , le mètre carré		
> chaussée en béton bitumineux usage léger,	43,00 €	43,00 €

> chaussée lourde en béton bitumineux structurée pour circulation PL ou trafics T0, T1 et T2	85,00 €	85,00 €
> trottoir en béton bitumineux noir	43,00 €	43,00 €
> trottoir en béton bitumineux rouge	46,00 €	46,00 €
> asphalte de trottoir noir	35,00 €	35,00 €
> asphalte de chaussée noir	60,00 €	60,00 €
> dallage asphaltique noir (béton 10 cm + asphalte) - trottoir	97,00 €	97,00 €
> dallage asphaltique noir (béton 10 cm + asphalte) - chaussée	131,00 €	131,00 €
> plus value pour asphalte rouge	2,30 €	2,30 €
> Fourniture et pose de pavés ou dalles de catégorie 1 (type pavés granit G655,...)	185,00 €	185,00 €
> Fourniture et pose de pavés ou dalles de catégorie 2 (type dalle granit G655, pavés calcaire beige impérial,...)	235,00 €	235,00 €
> Fourniture et pose de pavés ou dalles de catégorie 3 (type dalle calcaire beige impérial,...)	265,00 €	265,00 €
* le tarif comprend la repose seule, <u>hors fourniture des pavages/dallages</u> ; les pavages/dallages déposés soigneusement lors de l'intervention doivent être transportés au Centre Technique Communauté urbaine LHSM ; en cas de non restitution des pavages / dallages ou de destruction partielle lors de la dépose, un surcoût de fourniture sera appliqué, sur devis en fonction du type de matériau		
c) Réfection en béton		
Fourniture et mise en œuvre de béton (démolition, évacuation, préparation, mise en œuvre) , le mètre carré		
> béton désactivé	180,00 €	180,00 €
> béton brut	170,00 €	170,00 €
d) Travaux de gravillonnage		
Le mètre carré :	9,20 €	9,20 €
e) Interventions annexes à la voirie		
> Dépose / repose de bordures ou dalles granit	62,00 €	62,00 €
> Dépose / repose de bordures ou dalles caniveau béton	42,00 €	42,00 €
> Fourniture et pose de bordures droites en béton, le mètre linéaire :	50,00 €	50,00 €
> Fourniture et pose de bordures droites en granit, le mètre linéaire :	92,00 €	92,00 €
> Fourniture et pose de caniveau, le mètre linéaire :	31,50 €	31,50 €
> remise à la cote B-à-C – l'unité	25,00 €	25,00 €
> remise à la cote de regard sur trottoir– l'unité	72,00 €	72,00 €
f) Remise en état du sol suite démontage chapiteau		
sur la base de 1m ² pour 4 pieux ou aiguilles		
Béton bitumineux - le m ²	58,00 €	58,00 €
Dallage asphaltique (béton 10cm + asphalte) - le m ²	117,00 €	117,00 €
g) Autres travaux : les prestations seront facturées selon leur prix de revient.		

C. MOBILIER URBAIN		
a) Fourniture & Pose		
- Potelet type SERI standard 1 gorge : l'unité	155,00 €	157,00 €
- Barrière modèle standard type croix ou losange longueur 1 m : l'unité	240,00 €	243,00 €
- Barrière modèle standard type croix ou losange longueur 1,56 m : l'unité	280,00 €	285,00 €
-Bande Eveil et Vigilance (dalles podotactiles): le m ²	210,00 €	210,00 €
b) Dépose d'un mobilier urbain sans nécessité de création d'un nouveau massif - l'unité		
Sans réfection de sol	57,00 €	57,00 €
avec réfection en béton bitumineux	85,00 €	85,00 €
avec réfection pavage ou dallage	146,00 €	146,00 €
avec réfection en asphalte	145,00 €	145,00 €
avec réfection en béton désactivé	97,00 €	97,00 €
c) Déplacement d'un mobilier comprenant la dépose, la réfection de sol sur l'ancien et le nouvel emplacement et la réalisation d'un nouveau massif - l'unité		
avec réfection en béton bitumineux	870,00 €	870,00 €
avec réfection pavage ou dallage	1 025,00 €	1 025,00 €
avec réfection en asphalte	1 055,00 €	1 055,00 €
avec réfection en béton désactivé	865,00 €	865,00 €
D. REMISE EN CONFORMITE DE LA SIGNALISATION		
a) Marquage au sol -		
- Effaçage : le m ²	20,50 €	20,50 €
- Bande de Stop / Voie de circulation (résine) :	49,50 €	49,50 €
- Bande "Cédez le passage / Voie de circulation"(résine) :	43,00 €	43,00 €
- Passage pour piétons :		
. en bande résine : le m ² hors vides	49,50 €	49,50 €
. en bande collée : le m ² hors vides	93,60 €	93,60 €
- résine verte pour piste cyclable : le m ²	22,00 €	22,00 €
Ilot, le mètre carré (résine): hors vides	35,00 €	35,00 €
- Ligne longitudinale - largeur 0,10 (hors vide-résine) le mètre :	2,00 €	2,00 €
- Ligne longitudinale - largeur 0,15 (hors vide-résine) le mètre :	2,30 €	2,30 €
Flèches (directionnelles, rabattement), hors zones cyclables, l'unité :	76,50 €	76,50 €
- Equerre de stationnement (peinture), l'unité :	6,00 €	6,00 €
- Arrêt d'autobus (zébrages) (bande collée), l'unité :	190,00 €	190,00 €
Inscription : PAYANT, TAXIS... (bande collée), l'unité :	98,50 €	98,50 €
Pictogramme vélo	47,00 €	47,00 €
Flèche directionnelle vélo	38,00 €	38,00 €
Damier (enduit à froid), le mètre carré :	38,00 €	38,00 €
Case GIG, l'unité	90,00 €	90,00 €
Autres marquages	sur devis	sur devis
b) Signalisation verticale		
> Remplacement d'un panneau de police	sur devis	sur devis
> Remplacement d'un mât de jalonnement	sur devis	sur devis

> Fourniture et pose de balise de chaussée J11, l'unité	65,00 €	65,00 €
> Fourniture film ordinaire, le m2	6,70 €	6,70 €
> Fourniture film classe I, le m2	42,50 €	42,50 €
> Fourniture film classe II, le m2	122,00 €	122,00 €
> Signalisation directionnelle hôtes: fourniture et pose d'un ensemble nouveau complet (mât + registre)	735,00 €	735,00 €
> Signalisation directionnelle hôtes: fourniture et pose d'un registre nouveau	141,00 €	141,00 €
> Signalisation directionnelle hôtes: modification de la mention	138,00 €	138,00 €
> Signalisation directionnelle hôtes: dépose ou repose d'un registre	98,00 €	98,00 €
c) Confection d'un panneau d'information grand format (confection seule)	93,00 €	93,00 €
d) Location de matériel sans transport, ni pose - dans la limite des stocks disponibles *		
* Prix à la journée		
Baliroad (socles plastique pour balisage), le ml	12,30 €	12,30 €
- Barrière, l'unité	17,00 €	17,00 €
- Panneau de police avec support et socle, l'unité	30,50 €	30,50 €
- Panneau de police (seul), l'unité	25,00 €	25,00 €
* Abattement sur prix de location		
- Au-delà de 7 jours calendaires : - 25 %		
- Au-delà de 14 jours calendaires : - 50 %		
Toute détérioration ou perte de matériel de signalisation sera facturée au prix de la journée sans abattement et multiplié par 20.		
-		
E. MISE A DISPOSITION MATERIEL ROULANT		
- Fourgon 3,5 T de PTAC maxi, par jour :	160,00 €	160,00 €
- Camion 19 T de PTAC maxi, l'heure :	72,00 €	72,00 €
- Camion - grue 19 T de PTAC maxi, l'heure :	86,00 €	86,00 €
- Camion-benne 26 T PTAC maxi, l'heure :	83,00 €	83,00 €
- Camion-benne -grue 26 T PTAC maxi, l'heure :	94,00 €	94,00 €
- Tracto-pelle, l'heure :	87,00 €	87,00 €
- Chargeur sur pneumatiques, l'heure :	105,00 €	105,00 €
F. INTERVENTIONS DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE URBAINE		
NB : Suite à des accidents ou dans le cadre du service de permanence pour pallier la défaillance de tiers ou réparer les dégâts dus aux tiers ou au non-respect du règlement de voirie ou de l'arrêté de coordination, les majorations générales visées dans le préambule seront facturées en sus :		
a) Main-d'œuvre en régie avec véhicule léger et outillage		
Cadre d'emploi d'adjoint technique - l'heure	40,00 €	41,00 €
Cadre d'emploi d'agent de maîtrise - l'heure	48,00 €	49,20 €
Cadre d'astreinte de sécurité - l'heure	60,00 €	61,50 €
b) Coût d'intervention d'un cadre		

Coût horaire Ingénieur	38,00 €	38,95 €
Coût horaire Technicien	27,00 €	27,68 €
G- FOURNITURE DE SABLE		
- Sable graveleux, le mètre cube	57,00 €	57,00 €
H- FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBE A FROID		
> Enrobé à froid, le mètre carré	36,00 €	36,00 €
G. INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX		
a) Relevé en classe A de réseaux en vue de leur remise à la communauté Urbaine : le mètre linéaire de réseau	2,54 €	2,54 €
b) Relevé en classe A de réseaux à la demande de l'exploitant : le mètre linéaire de réseau		2,54 €
c) Création d'un départ monophasé permanent dans armoire d'éclairage public existante 10 A maxi protégé en 30mA (sous réserve de la capacité physique et électrique de l'armoire) : l'unité	401,36 €	401,36 €
d) Création d'un départ permanent tétrapolaire dans armoire d'éclairage public existante 10 A maxi par phase protégé en 300 mA sélectif (nécessitant de prévoir une protection 30mA sur l(es) équipement(s) terminal(aux) non comprise dans le prix et sous réserve de la capacité physique et électrique de l'armoire) : l'unité	539,57 €	539,57 €
e) Passage d'un réseau d'alimentation dans gaine existante (Forfait pour les 10 premiers mètres linéaires et par tranche de 10 m supplémentaires) : forfait pour 10 m linéaires	136,78 €	136,78 €
f) Création de réseau d'alimentation souterrain, sous trottoir ou accotement (appliqué forfaitairement sur 10 m pour les 10 premiers mètres puis au mètre linéaire au-delà) : le mètre linéaire	140,78 €	140,78 €
g) Intégration d'un coffret de prise monophasé protégé 10 A maxi sur candélabre existant et alimenté sur le réseau d'éclairage public : l'unité	427,09 €	427,09 €
h) Mise à disposition d'une alimentation monophasée protégée 150 W maxi en pied de candélabre au niveau du coffret classe II (sous réserve de la capacité électrique de l'armoire, du réseau et de l'encombrement disponible en pied de mât) non compris le perçage du fût du candélabre, la fixation et le raccordement de l'équipement alimenté) : l'unité	238,41 €	238,41 €
i) Pose et dépose d'un luminaire provisoire : l'unité		275,00 €
j) Maintenance systématique, astreinte et consommation électrique d'un équipement raccordé sur l'éclairage public : le kilowatt-heure		0,18 €
k) Procédure de consignation, pendant les heures ouvrées, sur une armoire d'éclairage public à la demande d'un tiers (y compris déconsignation après intervention) : le forfait		125,00 €
l) Intervention de personnel d'exécution d'une entreprise en astreinte		
- l'heure, sur site		62,00 €
-Forfait de déplacement par intervention		250,00 €

PERMISSIONS DE VOIRIE PERMANENTES	Tarif 2021	Tarif 2022
I- PASSAGES ET PASSERELLE		
* Passerelle métallique, rue Escarpée	47 €	47 €
* Passage souterrain rue Edouard Larue	1 075 €	1 075 €
* Passage Gosselin	450 €	450 €
II - EQUIPEMENTS		
A - Embranchement de voie ferrée :		
Desserte d'établissement particulier, traversant ou longeant la voie publique, par an ou par période inférieure à un an - le mètre linéaire :	20 €	20 €
B - Bornes, potelets		
le mètre carré (emprise au sol neutralisée) :	5,25 €	5,25 €
C - Autres occupations du sol ou du sous-sol :		
Rampe d'accès PMR, armoire technique, coffret... par an ou par période inférieure à un an - le mètre carré :	25 €	25 €
D - Câbles électriques ou téléphoniques souterrains d'intérêt privé, en pleine terre avec fourreau :		
par an ou par période inférieure à 1 an - par unité et par mètre linéaire	5,20 €	5,20 €
E - Canalisations de chauffage - Pipelines - Gazoduc - Canalisations souterraines diverses :		
par an ou par période inférieure à 1 an - par unité et par mètre linéaire		
* diamètre < 0,25 m	5,20 €	5,20 €
* diamètre > 0,25 m à 0,50 m	7,10 €	7,10 €
* diamètre > 0,50 m à 1 m	11,50 €	11,50 €
* diamètre > 1 m	24 €	24 €
F - Canalisations d'intérêt général	tarif fixé par décret	tarif fixé par décret
Transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés		
G - Canalisations Très Haut Débit		
Infrastructure de génie civil courant sans condition de dégressivité pour un linéaire de 1 km minimum et continu (hors ZAC et opérations d'aménagement) - le mètre linéaire		1 €
Infrastructure de génie civil en forage, ensouillage, galerie, en OA, sous voies ferrées et dans le cadre d'une longueur continue globale d'au moins 1 km - le mètre linéaire		6 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

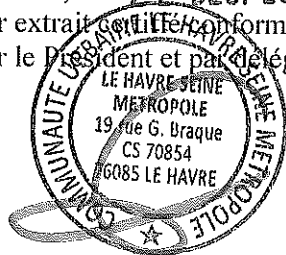
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le **22 DEC. 2021**

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation



ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le **22 DEC. 2021**

Publié le **22 DEC. 2021**

Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président